

DOSSIER DE DÉCLARATION D'OUVERTURE d'un établissement réglementé par l'article D1332-1 du code de la santé publique
--

Réglementation.

La déclaration d'ouverture au public d'une piscine ou d'une baignade aménagée est prévue par le Code de la Santé Publique (article L 1332-1).

Les documents à fournir dans le cadre de la déclaration d'ouverture sont établis suivant les modalités de l'article A.322-4 du Code du Sport (annexe III-7).

La déclaration.

Un modèle de lettre est joint au présent courrier.

Le dossier justificatif.

A ce feuillet est joint un dossier justificatif comprenant les pièces présentées dans les pages suivantes de ce document.

Le dossier est à remettre en 3 exemplaires à la Mairie du lieu d'implantation de l'établissement au plus tard 2 mois avant la date prévue pour l'ouverture de l'installation. Le Maire délivre un récépissé de réception ; il transmet, dans un délai d'une semaine après réception, 2 exemplaires au Préfet. Joindre directement un 4ème exemplaire à l'ARS Hauts-de-France.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat du Service Santé Environnementale de votre département à l'adresse suivante :

Département	Téléphone (secrétariat du service)	Adresse courriel
Aisne	03.23.22.45.53.	ars-hdf-sse02@ars.sante.fr
Nord	03.62.72.88.41.	ars-hdf-sse59@ars.sante.fr
Oise	03.44.89.61.35.	ars-hdf-sse60@ars.sante.fr
Pas-de-Calais	03.21.60.30.77.	ars-hdf-sse62@ars.sante.fr
Somme	03.22.97.08.94.	ars-hdf-sse80@ars.sante.fr

DECLARATION D'OUVERTURE D'UNE PISCINE OU D'UN BAIN A REMOUS

ARTICLE L.1332-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Je soussigné(e),

Nom :

Qualité) :

Déclare procéder à l'installation d'une piscine à

Adresse

Commune

La date d'ouverture est fixée au :

Dès son ouverture, l'installation sera conforme à la description contenue dans le dossier justificatif joint à la présente déclaration et satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par le Code de la Santé Publique (articles D. 1332-1 et suivants) et par l'arrêté du 7 avril 1981 modifié et la circulaire du 27 juillet 2010 relative à la prévention des risques infectieux et notamment de la légionellose dans les bains à remous (spas) à usage collectif et recevant du public.

Fait à :

Le

Signature :

Pièces à joindre :

- Dossier justificatif complété, fourni ci-après.

DOSSIER JUSTIFICATIF

COORDONNEES

ETABLISSEMENT Nom : Nature de la gestion : Adresse : Téléphone : Courriel :	<input type="checkbox"/> Municipale <input type="checkbox"/> Intercommunale <input type="checkbox"/> Société privée <input type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Autre :
PROPRIETAIRE Qualité : Adresse : Téléphone : Courriel :	
PERSONNE RESPONSABLE Nom : Adresse : Téléphone : Portable : Courriel :	
FACTURATION Nom société : Adresse : SIRET :	

PERIODE D'OUVERTURE

Date de mise en service de la piscine :

Période d'ouverture :

Horaire d'ouverture :

Remarques :

DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

Si plus de 6 bassins, imprimer de nouveau cette page

Nom bassin	Type bassin	Volume (en m ³)	Surface (en m ²)	Nature du revêtement	Hydraullicité	Couverture du bassin
	<input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Fosse de plongée <input type="checkbox"/> Bain à remous <input type="checkbox"/> Plaine de jeux d'eau <input type="checkbox"/> Autre :			<input type="checkbox"/> Liner <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Inox <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Inversée <input type="checkbox"/> Mixte % repris par la surface : <input type="checkbox"/> 100 % par le fond	<input type="checkbox"/> Couvert <input type="checkbox"/> Découvert <input type="checkbox"/> Découvrable
	<input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Fosse de plongée <input type="checkbox"/> Bain à remous <input type="checkbox"/> Plaine de jeux d'eau <input type="checkbox"/> Autre :			<input type="checkbox"/> Liner <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Inox <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Inversée <input type="checkbox"/> Mixte % repris par la surface : <input type="checkbox"/> 100 % par le fond	<input type="checkbox"/> Couvert <input type="checkbox"/> Découvert <input type="checkbox"/> Découvrable
	<input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Fosse de plongée <input type="checkbox"/> Bain à remous <input type="checkbox"/> Plaine de jeux d'eau <input type="checkbox"/> Autre :			<input type="checkbox"/> Liner <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Inox <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Inversée <input type="checkbox"/> Mixte % repris par la surface : <input type="checkbox"/> 100 % par le fond	<input type="checkbox"/> Couvert <input type="checkbox"/> Découvert <input type="checkbox"/> Découvrable
	<input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Fosse de plongée <input type="checkbox"/> Bain à remous <input type="checkbox"/> Autre :			<input type="checkbox"/> Liner <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Inox <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Inversée <input type="checkbox"/> Mixte % repris par la surface : <input type="checkbox"/> 100 % par le fond	<input type="checkbox"/> Couvert <input type="checkbox"/> Découvert <input type="checkbox"/> Découvrable
	<input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Fosse de plongée <input type="checkbox"/> Bain à remous <input type="checkbox"/> Plaine de jeux d'eau <input type="checkbox"/> Autre :			<input type="checkbox"/> Liner <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Inox <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Inversée <input type="checkbox"/> Mixte % repris par la surface : <input type="checkbox"/> 100 % par le fond	<input type="checkbox"/> Couvert <input type="checkbox"/> Découvert <input type="checkbox"/> Découvrable
	<input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Pataugeoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Fosse de plongée <input type="checkbox"/> Bain à remous <input type="checkbox"/> Plaine de jeux d'eau <input type="checkbox"/> Autre :			<input type="checkbox"/> Liner <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Inox <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Inversée <input type="checkbox"/> Mixte % repris par la surface : <input type="checkbox"/> 100 % par le fond	<input type="checkbox"/> Couvert <input type="checkbox"/> Découvert <input type="checkbox"/> Découvrable

Equipements particuliers : Cascades Nage à contre-courant
 Jets Sièges relaxants à bulles
 Pédiluves Nombres :
Nom des pédiluves :
 Lave-pieds Nombres :

Fréquentation maximale instantanée en baigneurs :

Fréquentation maximale instantanée en visiteurs (hors baigneurs) :

(en application de l'Arrêté du 7 avril 1981 modifié* et du Code de la Santé Publique**) ou de la circulaire du 27 juillet 2010

1 - APPORT D'EAU	Oui	Non	
Eau du réseau public			D.1332-4**
Autre origine. Si oui précisez : <input type="checkbox"/> captage <input type="checkbox"/> mer <input type="checkbox"/> Autre :			
Traitement éventuel de cette eau : <input type="checkbox"/> filtration <input type="checkbox"/> adoucissement <input type="checkbox"/> Autre :			
Présence d'une disconnexion entre le réseau d'eau potable et le bassin Disconnexion par surverse Disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable Autres (précisez) :			Art. 2*
Existence d'un système de strippage dans la bêche tampon (si existant)			/
Ventilation du bac tampon de recyclage des eaux (si existant)			/

2 - RENOUELEMENT D'EAU

Compteur d'eau neuve réservé exclusivement à l'apport d'eau neuve des bassins			Art. 3*
---	--	--	---------

3 - FILTRATION

Nature de la filtration : <input type="checkbox"/> Filtre à sable <input type="checkbox"/> Filtre à verre pilé <input type="checkbox"/> Filtre à diatomée <input type="checkbox"/> Filtre à poche (Desjoyaux) <input type="checkbox"/> Filtre à cartouche <input type="checkbox"/> Autre :			
Utilisation d'un flocculant			
Présence d'un dispositif de contrôle de l'encrassement de chaque filtre (ex: manomètre)			Art. 4*
Débitmètre sur chaque bassin			D.1332-6**
Chaque bassin a ses propres refoulements et aspirations			

4 - DEBITS DE RECYCLAGE SI LA SURFACE DES BASSINS > 240 M²

Pataugeoire (profondeur < 0,40 m) ≤ 30 minutes			D 1332-6**
Bassin (profondeur < 1,50 m) ≤ 1 heure 30			
Bassin (profondeur > 1,50 m) ≤ 4 heures			
Bassin plongeon ≤ 8 heures			
Bain à remous ≤ 15 minutes			avis de l'anses mars 2014

5 – VIDANGE DES BASSINS

Oui Non

Vidange totale techniquement réalisable			Art 10*
Lieu de destination des eaux de vidange : <input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol <input type="checkbox"/> Rejet dans le réseau pluvial <input type="checkbox"/> Rejet dans le réseau d'assainissement des eaux usées <input type="checkbox"/> Rejet dans le milieu naturel (cours d'eau, étang, ..) <input type="checkbox"/> Autre :			

6 - PRODUITS ET PROCEDES DE TRAITEMENT

Produits de désinfection agréés Précisez le type et nom des produits :			Art. 5*
Présence d'un ozoneur			
Utilisation de stabilisant			
Dispositif(s) d'injection des produits depuis un local technique			Art. 6*
Dispositif(s) d'injection asservi à la pompe de recyclage			
Présence d'un déchloramineur			
Procédé agréé Précisez :			Art. 5 bis*
Présence de bacs de rétention (un par type de produits) pour les produits chimiques			

7 - MODE D'ECREMAGE DE LA SURFACE DES BASSINS

Présence de goulottes (pour un bassin > 200 m ²)			D.1332-5**
Présence d'un 1 skimmer pour 25 m ² (pour un bassin < 200 m ²)			

8 – PUBLIC HORS BAIGNEURS

Sanitaires et espaces spécifiques pour visiteurs (hors baigneurs)			Annexe 13-6**
---	--	--	---------------

9 - INSTALLATIONS SANITAIRES

Bonde de sol dans WC			Annexe 13-6**
Nombre de cabinets d'aisance :			
Nombre d'urinoirs			
Nombre de lavabos			
Nombre de douche			
La pente du sol évite la contamination des zones de circulation et les plages			Annexe 13-6**
Absence de communication directe entre WC et plages			

10 - ACCES AUX PLAGES pour les bassins > 240 m²

Pédiluve en sortie de sanitaires			D.1332-10**
Pédiluve en sortie herbeuse			
Pédiluve avec douche intégrée			
Pédiluves conçus pour ne pas pouvoir être évités et suffisamment long (3 pas)			
Pédiluves alimentés en eau courante et désinfectante (avec moyen de surchloration)			

(en application de l'Arrêté du 7 avril 1981 modifié* et du Code de la Santé Publique**)

11 – NATURE DES SOLS

Oui Non

Revêtement des plages : <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Béton inactivé <input type="checkbox"/> Résine <input type="checkbox"/> Autre :			
Absence de revêtement de sol rapporté, caillebotis excepté goulottes			D.1332-11**
Impossibilité pour les eaux des plages de s'écouler dans les bassins			D.1332-6**
Evacuation séparée des eaux de plages et des eaux de bassins			

12 - VENTILATION

Ventilation naturelle Nombre de grille d'aération en position basse : Nombre de grille de ventilation en position haute : Surface des grilles d'aération :			
Ventilation mécanique : <input type="checkbox"/> VMC <input type="checkbox"/> Déshumidificateur <input type="checkbox"/> Centrale de Traitement de l'Air Nombre de CTA : Volume d'air renouvelé par heure dans le hall bassin :			

Liste des pièces à transmettre

Locaux et installations.

Joindre :

- les plans des locaux où doivent être également précisés les zones de circulation du baigneur (pieds chaussés /pieds nus) et l'emplacement des équipements sanitaires (douches, cabinets d'aisance, urinoirs, lavabos, lave-pieds et pédiluves) et le cas échéant, du poste de secours ;
- les plans des bassins ;
- les plans ou les schémas de principe des installations techniques de circulation et de traitement de l'eau des bassins, et le cas échéant, de l'eau des pédiluves ;
- les plans ou les schémas de principe des installations de circulation et de traitement de l'air (localisation des appareils et des bouches d'aspiration d'air viciée et de refoulement d'air traité,...) ;
- le schéma de principe des installations de production et distribution d'eau chaude sanitaire ;
- la présence d'équipements utilisables par les personnes à mobilité réduite ;
- la référence de l'appareil de mesure que vous allez utiliser pour les mesures de terrain.

Pour les établissements ne possédant pas de plans comme les bassins mobiles, réaliser ces plans sur une feuille blanche en indiquant bien les éléments cités ci-dessous.

Pour les bassins mobiles, indiquer :

- l'entrée et la sortie de la zone de bain ;
- la présence de « cabines de déshabillage » ou la zone de déchaussage ;
- la localisation des douches et de cabinets d'aisance ;
- la position du (des) pédiluve(s) s'il(s) existe(nt) ;
- un descriptif du traitement de l'eau du bassin (filtration, désinfection et régulation),
- les positions des entrées et des reprises d'eau au niveau du ou des bassins.

Pour les autres piscines, indiquer :

- le type d'hydraulité, les arrivées d'eau ainsi que les bouches de reprises, et la position des skimmers et des goulottes au niveau des plans des bassins.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE « LEGIONELLE »

1 – PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)

Oui Non

Type de production : <input type="checkbox"/> Instantanée <input type="checkbox"/> Demi-instantanée <input type="checkbox"/> A accumulation			
Présence d'une purge en partie basse du ballon avec branchement pour rejet			
Dispositif de surveillance de la température			Arrêté 1 ^{er} février 2010
Existence de robinet de prélèvement pour analyse légionelles en fond de ballon			

2 – RESEAUX DE DISTRIBUTION

Oui Non

Type de réseau : <input type="checkbox"/> Non bouclé (direct) <input type="checkbox"/> Bouclé			
Réseaux ECS et eau froide sanitaire (EFS) calorifugés séparément			
Réseau d'eau mitigée : <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> En sortie production ECS <input type="checkbox"/> Au plus près des points d'usage			
Dispositif de surveillance de la température en retour de bouclage			Arrêté 1 ^{er} février 2010
Existence de robinet de prélèvement pour analyse légionelles en retour de bouclage			

3 – TRACABILITE

Oui Non

Carnet sanitaire des réseaux d'eau			Arrêté 1 ^{er} février 2010
------------------------------------	--	--	-------------------------------------